

Rapport sur l'Engagement pour le Bassin du Congo 2024

Novembre
2025



Sommaire

Déclaration introductive	1
Introduction.....	3
Méthodologie et contexte.....	3
Évolution des dépenses liées à l'Engagement	5
Études de cas 2024.....	6
Étude de cas n° 1 : Projet « Forêt, Environnement et Climat » au Cameroun.....	6
Étude de cas n° 2 : Projet « Forêts pour l'Avenir » en République démocratique du Congo	9
Étude de cas n° 3 : Programme intégré REDD+ de la province du Kwilu (PIREDD Kwilu) en République démocratique du Congo.....	11
Étude de cas n° 4 : L'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (CAFI)	13

Photo de couverture : Membre d'une coopérative à côté d'un arbre de teck à Yoko, Cameroun (© GIZ)

Déclaration introductory par les Co-Facilitateurs du PFBC



Dr. Aurélie Flore Kouumba Pambo,
Cofacilitatrice pour la République gabonaise



Salina Grenet-Catalano,
Cofacilitatrice pour la République française

En tant que Co-Facilitateurs du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la France et le Gabon sont honorés de présenter une déclaration liminaire conjointe à l'occasion du Rapport sur l'engagement pour le Bassin du Congo 2024 - marquant une nouvelle étape dans notre engagement commun en faveur de la protection des forêts et les tourbières du Bassin du Congo.

Lancé lors de la COP26 à Glasgow, l'engagement pour le Bassin du Congo a uni gouvernements, institutions et philanthropies autour d'un objectif commun : mobiliser au moins 1,5 milliard USD de 2021 à 2025 pour la protection et la gestion durable des forêts et des tourbières de la région. A l'issue de la période couverte par ce rapport, et alors qu'il reste encore une année, cet objectif a déjà été dépassé de près de 30 %, reflétant pleinement le leadership des pays du Bassin du Congo et de leurs partenaires. Certains des progrès significatifs réalisés conjointement sont mis en exergue dans les études de cas présentées dans le présent rapport, soumises par divers bailleurs.

En 2024, la coopération s'est intensifiée et l'appropriation régionale des priorités stratégiques du Bassin du Congo s'est renforcée. Le PFBC a travaillé sans relâche avec ses membres pour consolider les priorités régionales et nationales, promouvoir une gouvernance inclusive et mettre en lumière le rôle vital de chacun de ses collèges dans la construction d'un avenir durable pour le Bassin du Congo. Toutefois, des défis persistent - des pressions sur l'utilisation des terres, un accès limité au financement jusqu'aux contraintes de gouvernance et de capacités. Pour y faire face, une volonté politique continue, des solutions de financement innovantes et une responsabilité renforcée s'imposent.

Nous saluons donc les innovations qui ont émergé, dont plusieurs peuvent canaliser de nouveaux investissements tout en garantissant les normes environnementales et sociales. Le développement durable dans le Bassin du Congo constitue non seulement une nécessité écologique, mais la protection de ces forêts doit aller de pair avec la promotion des droits de l'homme et de la prospérité locale. Ce n'est qu'à travers une approche intégrée que la conservation et le développement peuvent véritablement se renforcer mutuellement.

Basé sur les réalisations des quatre dernières années et les dernières innovations, la co-facilitation a mobilisé, au cours des derniers mois, tous les partenaires pertinents pour concevoir un successeur à l'Engagement du Bassin du Congo. Notre travail a abouti à un appel ambitieux à l'action pour les forêts du Bassin du Congo, qui présente des objectifs communs et des engagements réciproques entre les pays d'Afrique centrale et les partenaires internationaux, tout en renforçant la responsabilité et la transparence. Nous sommes impatients de le lancer lors de la COP30!

Alors que l'Engagement du Bassin du Congo arrive à son terme en 2025, nous exprimons notre profonde gratitude à l'ensemble des partenaires - en particulier aux bailleurs de l'Engagement pour le Bassin du Congo, dont les contributions ont façonné ce rapport - pour leur engagement fiable et fort. Ensemble, nous continuerons à amplifier nos efforts collectifs et à promouvoir un avenir résilient, prospère et durable pour le bassin du Congo et la planète.

Dr. Aurélie Flore Kouumba Pambo et Salina Grenet-Catalano

Introduction

L'Engagement pour le Bassin du Congo est un engagement historique pris en 2021 lors de la COP26 à Glasgow par douze des principaux donateurs¹ qui se sont engagés à mobiliser collectivement au moins 1,5 milliard de dollars US à titre de financement entre 2021 et 2025 pour protéger et préserver les écosystèmes du bassin du Congo. Cet engagement a été lancé en reconnaissance de la contribution essentielle du bassin du Congo, deuxième plus grande forêt tropicale humide au monde située en Afrique centrale, apportée à l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale, à la préservation de la biodiversité et aux moyens de subsistance de millions de personnes dans la région. Le bassin du Congo abrite de vastes forêts, tourbières et autres puits de carbone essentiels qui jouent un rôle clé dans la régulation du climat de la planète. À travers cet engagement, les donateurs entendent appuyer les efforts ambitieux, inclusifs et durables pour protéger, restaurer et gérer ces écosystèmes, tout en renforçant les droits et la participation des peuples autochtones et des communautés locales.

Ce quatrième rapport annuel sur les progrès accomplis dans le cadre de l'Engagement pour le Bassin du Congo fournit une mise à jour des contributions des donateurs de janvier à décembre 2024. Il s'inscrit dans la lignée des rapports précédents présentés à l'occasion des COP27 à Charm el-Sheikh, COP28 à Dubaï et COP29 à Bakou, dans lesquels les donateurs de l'Engagement pour le Bassin du Congo ont rendu compte de leurs contributions collectives depuis la COP26 à Glasgow. Le rapport rend compte des progrès réalisés en vue de satisfaire aux engagements financiers et met en lumière des études de cas clés partagées par les donateurs.

Méthodologie et contexte

L'édition 2024 du Rapport sur l'Engagement pour le Bassin du Congo suit la méthodologie des rapports précédents. Dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre de l'engagement, chaque donateur participant a communiqué individuellement à l'Allemagne et à la Banque africaine de développement (BAD), coprésidentes du Collège des donateurs du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), les données relatives à ses dépenses de 2024. Les donateurs ont

¹ Allemagne, Belgique, Bezos Earth Fund, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Union européenne (UE).

soumis, le cas échéant, les données disponibles sur les détails des programmes, le montant total du financement (dans la devise d'origine), les régions géographiques ciblées, les domaines thématiques, le type de financement (subventions, prêts, capitaux propres, autres) et le canal de financement (bilatéral ou multilatéral), en précisant si des fonds privés ont été mobilisés. Toutes les contributions sont exprimées en dollars US, converties de chaque devise d'origine sur la base du taux de change de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2024. La méthodologie de contribution aux dépenses s'aligne sur les définitions en matière de reporting financier tant de l'OCDE que de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

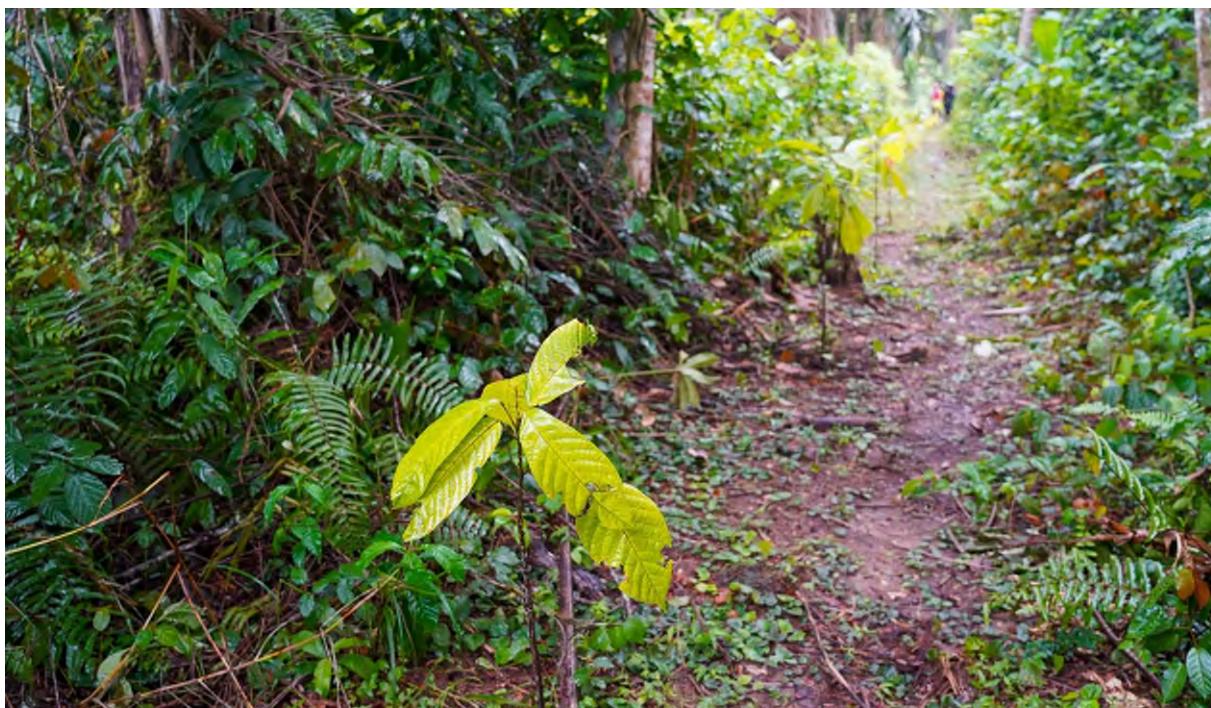


Photo : Forêt à Dombe (© Norad)

Lors de la COP26, deux engagements additionnels liés aux forêts ont été annoncés outre l'Engagement pour le Bassin du Congo. L'Engagement mondial pour le financement des forêts (Global Forest Finance Pledge, GFFP) a annoncé l'intention des donateurs de mettre à disposition collectivement, entre 2021 et 2025, 12 milliards de dollars US au titre du financement climatique destiné à des programmes en rapport avec les forêts. Parallèlement, 22 bailleurs de fonds, dont des gouvernements et organisations philanthropiques privées, ont annoncé une contribution s'élevant à 1,7 milliard de dollars US visant à faire progresser les droits de tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) dans les pays abritant des

forêts tropicales, reconnaissant ainsi le rôle important des IPLC dans la protection des forêts et de la nature.

Bien que ces trois engagements soient distincts, ils sont étroitement liés par leurs objectifs partagés : préserver les forêts et reconnaître les IPLC en tant que principaux gardiens des forêts. Lorsqu'un donateur a engagé des fonds à la fois au profit du GFFP et soit des IPLC, soit de l'Engagement pour le Bassin du Congo, son apport est comptabilisé au titre des deux engagements. Un chevauchement similaire se produit entre l'engagement au profit des IPLC et l'Engagement pour le bassin du Congo lorsqu'un donateur a alloué des fonds destinés à ces deux engagements.

Des informations générales sur la comptabilisation des activités liées aux forêts sont certes disponibles, néanmoins, il appartient à chaque donateur de déterminer quels programmes contribuent à quel engagement. En conséquence, toutes les contributions déclarées sont incluses telles que fournies.

Évolution des dépenses liées à l'Engagement

Dans le courant de l'année 2024, la quatrième année de l'engagement, les donateurs ayant communiqué des données ont affecté un total de 143 146 451 de dollars US à l'Engagement pour le Bassin du Congo. Ce chiffre ne tient pas compte des contributions des États-Unis et de la Commission européenne², qui n'ont pas fourni de données pour l'année visée par ce rapport.

Les contributions des donateurs en 2021, 2022 et 2023 prises en compte, un total de 1 941 739 920 de dollars US a été consacré à l'Engagement pour le Bassin du Congo depuis son lancement à l'occasion de la COP26. Ce chiffre représente 29,45 % de plus que le montant initialement annoncé.

Contributions à l'Engagement pour le Bassin du Congo en 2024 (USD)

Total fourni en 2024	143 146 451 USD
----------------------	-----------------

Total des contributions à l'Engagement pour le Bassin du Congo entre 2021 et 2024 (USD)

Total des contributions	1 941 739 920 USD
-------------------------	-------------------

² Ayant honoré avec succès ses engagements en 2023, la Commission européenne n'a pas fourni d'autres données pour contribuer au rapport sur cet engagement.

Vous trouverez de plus amples informations sur les contributions individuelles des donateurs sur le site Internet de la COMIFAC/OFAC³ et de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI)⁴.

Études de cas 2024

Depuis la COP26, on constate des progrès réguliers réalisés pour atteindre l'engagement financier de 1,5 milliard de dollars US. Cependant, le véritable succès de l'engagement se mesure à l'aune de son impact positif et durable à la base, tant au niveau de la préservation des forêts et tourbières du bassin du Congo que de l'appui aux communautés locales qui en dépendent. Les études de cas ci-dessous mettent en exergue des exemples concrets de la manière dont les donateurs contribuent à l'engagement par des actions ciblées encourageant la protection des forêts et la résilience des communautés.

Étude de cas n° 1 : Projet « Forêt, Environnement et Climat » au Cameroun

Historique et contexte

Le Cameroun abrite l'une des zones de forêt tropicale les plus étendues de l'Afrique, couvrant près de 20 millions d'hectares et représentant environ 43 % du territoire national. Cependant, le pays se voit confronté à des défis considérables : l'augmentation de la déforestation, la dégradation des sols et la pression sur les ressources naturelles sont exacerbées par le changement climatique. Ces menaces ont un impact direct sur les communautés rurales et autochtones qui sont tributaires des forêts et de l'agriculture pour leur subsistance.

En réponse à ces défis, le projet de la GIZ Forêt, Environnement et Climat promeut une gestion des forêts durable, inclusive et favorable au climat, menée en coopération avec le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable du Cameroun. Conjointement avec ses partenaires, ce projet a mis au point une approche de gestion forestière communautaire dans trois municipalités situées dans les zones forestières des régions du Centre et de l'Est, en accord avec le programme national de développement de la

³ Site Internet : <https://www.observatoire-comifac.net/>

⁴ Site Internet : <https://cafi.org/>

forêt. À Yoko, une municipalité de la Région du Centre, des communautés locales ont commencé à planter des arbres de teck (*tectona grandis*) dans les zones tampons de la forêt communautaire avec le soutien du programme, dans le cadre d'une approche de chaîne de valeur impliquant également des cultures vivrières comme le manioc, le maïs et les haricots dans un système agro-forestier.



Photo : Groupe d'une initiative commune, pépinière de tecks à Yoko (© GIZ)

Les communautés locales sont responsables de la mise en place de plans d'aménagement agroforestier sur des parcelles individuelles d'une superficie de 10 hectares chacune. En 2023, neuf coopératives ont été légalisées avec le soutien de ce projet, d'où davantage de reconnaissance et une augmentation de leurs revenus. Des campagnes de sensibilisation ont permis aux femmes et aux groupes marginalisés de participer à des activités agroforestières durables. 88 femmes et 16 membres de la communauté pastorale autochtone de Mbororo ont pu intégrer certaines des coopératives, portant le nombre total des membres à 180. Dans le but d'impliquer les communautés locales dans la gestion des forêts et la production agroforestière durables, les membres des coopératives ont participé à des séances de formation dans les domaines suivants : développement de l'esprit d'équipe, gestion administrative et financière, techniques de culture du teck, cultures vivrières, bonnes

pratiques agricoles, intégration des femmes et des peuples autochtones dans la prise de décision, prévention de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et sécurité foncière.

Résultats préliminaires atteints par le projet fin 2024 :

Les coopératives de tecks de Yoko ont mis en place 76 hectares de plantations agroforestières, avec un taux de réussite de 88 %, ce qui a permis de planter 46 000 tecks atteignant en moyenne quatre mètres au bout de trois ans. Grâce à leur résilience aux conditions climatiques et aux parasites, les membres peuvent espérer pouvoir récolter des grumes de bois de haute qualité d'ici quinze ans. Pour prévenir les conflits fonciers, les autorités traditionnelles ont délivré des certificats d'utilisation pacifique des terres. Par ailleurs, la GIZ accompagne les coopératives dans la demande de concessions provisoires couvrant 10 hectares de terrain pour chaque groupe, qui peuvent être converties en concessions perpétuelles après cinq ans. Actuellement, les membres des coopératives génèrent des revenus par des cultures intercalaires vivrières comme le manioc, le maïs et les haricots, ainsi que par la vente de plants de teck. Cette année, les pépinières ont produit près de 10 850 plants de teck, générant un revenu de ventes de 3 400 euros. Puisque le marché est encore en développement, le projet permet également de connecter avec des acheteurs pour soutenir la commercialisation. Trois entreprises privées locales, dont une opérant dans le secteur du café, ont établi des liens commerciaux avec les coopératives.

En dépit de défis tels que des saisons irrégulières, des feux de brousse, des compétences techniques limitées et des difficultés de commercialisation, les parcelles agroforestières communautaires ont grandi considérablement, passant de 10 hectares au lancement du projet en janvier 2023 à 110 hectares en août 2025. Les pratiques forestières durables se sont améliorées et les revenus tirés de la vente de plantes et de cultures vivrières ont renforcé l'autonomie des petits exploitant·es agricoles. Avec la croissance des tecks, les communautés peuvent progressivement accroître leurs revenus, par exemple en fournissant des poteaux pour les lignes électriques connectées au nouveau barrage de Nachtigall. L'approche communautaire menée par les coopératives avec le soutien de la GIZ et de la municipalité permet de revitaliser efficacement le secteur du bois, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de promouvoir la résilience économique et de renforcer la gouvernance locale. En outre,

elle protège la forêt tropicale restante, tandis que les communautés des zones tampons locales bénéficient de nouvelles opportunités de marché.

Étude de cas n° 2 : Projet « Forêts pour l'Avenir » en République démocratique du Congo

Historique et contexte

Dans le bassin du Congo, les communautés dépendantes des forêts vivent souvent dans des forêts dont ils dépendent et qui comptent parmi les plus riches en biodiversité et les plus cruciales pour le climat mondial, sans toutefois disposer de droits sécurisés pour les gérer. Cette situation les rend vulnérables aux pressions externes destructrices telles que l'exploitation forestière illégale, l'agriculture industrielle et le trafic d'espèces sauvages, qui menacent à la fois les moyens de subsistance locaux et la santé du climat mondial.

Le projet « Forêts pour l'Avenir » répond à ce défi en soutenant les communautés pour obtenir la reconnaissance légale de leurs forêts et les gérer de manière durable. Mené dans les provinces de l'Équateur, du Maniema et du Nord-Kivu en République démocratique du Congo (RDC), ce projet promeut un modèle de forêts communautaires légalement gérées par les populations y vivant, qui respectent les règles locales et les processus décisionnels inclusifs.

En combinant la formalisation des droits fonciers avec une formation à la gouvernance, des moyens de subsistance durables et le suivi des forêts, ce projet encourage les communautés à protéger leurs terres, renforcer leur résilience et mener des efforts de conservation. Cette approche offre une alternative viable et fondée sur les droits au développement extractif, en alignant la protection de l'environnement sur le bien-être communautaire et la durabilité à long terme.

Résultats préliminaires atteints par le projet fin 2024 :

Le projet « Forêts pour l'Avenir » a produit des résultats tangibles en matière de conservation et de développement en RDC. En collaboration avec les communautés locales et autochtones, il a soutenu l'établissement légal de 15 forêts communautaires sécurisant 126 000 hectares dans les provinces de l'Équateur, du Maniema et du Nord-Kivu qui abritent plus de 28 000 personnes. Ces forêts sont gérées par des structures locales inclusives et des plans de gestion simples, permettant une utilisation durable

des ressources tout en protégeant la biodiversité. Grâce à des outils pratiques comme ForestLink⁵ et ForestEye⁶, les communautés détectent et réduisent l'exploitation forestière illégale, luttent contre le trafic d'espèces sauvages et voient le retour d'espèces autrefois disparues.



Photo: Femme à Dombe (© Norad)

Les moyens de subsistance se sont améliorés grâce à 49 associations de producteurs, des formations agricoles et des chaînes de valeur renforcées. Les revenus tirés de produits forestiers et agricoles ont soutenu des écoles, des centres de santé et d'autres priorités locales, renforçant la résilience et l'autonomie d'environ 527 personnes, dont 264 femmes et 24 autochtones. Au niveau politique, en coopération avec d'autres réseaux et des ONG en RDC, ce projet a influé sur les stratégies et tables rondes

⁵ Site Internet : <https://forestlink.org/>

⁶ Site Internet : <https://deforestation.analysis.forestlink.org/foresteleye/app/>

nationales de foresterie communautaire, contribuant indirectement à la protection de plus de 4,5 millions d'hectares à l'échelle nationale.

En combinant les droits communautaires, les moyens de subsistance durables et la conservation pratique, le projet « Forêts pour l'Avenir » a démontré le succès d'un modèle évolutif dirigé par les communautés, bénéfique à la fois aux populations et à la planète.

Étude de cas n° 3 : Programme intégré REDD+ de la province du Kwilu (PIREDD Kwilu) en République démocratique du Congo

Historique et contexte

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) met en œuvre le Projet pour l'opérationnalisation du système national de surveillance des ressources forestières et le projet pilote REDD+ en République démocratique du Congo (RDC)⁷. La durée du projet est de six ans et huit mois, s'étendant d'avril 2019 à décembre 2025. L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité opérationnelle des Systèmes nationaux de surveillance des forêts (NFMS) et de mettre en œuvre le programme intégré REDD+ dans la province du Kwilu (PIREDD Kwilu). La JICA a été dotée d'un budget d'environ 9 millions de dollars US pour le programme PIREDD Kwilu, cofinancé par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et le Fonds national REDD+ (FONAREDD)⁸. Le PIREDD Kwilu vise à prévenir la déforestation grâce à une gestion durable des forêts tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales.

Située à l'ouest de Kinshasa, capitale de la RDC, la province du Kwilu subit une forte pression sur ses ressources forestières pour plusieurs raisons : agriculture sur brûlis, production de charbon de bois, consommation de bois d'œuvre et de bois de chauffage, croissance démographique, extrême pauvreté, etc. Selon les données de Global Forest Watch (2025), la province du Kwilu aurait perdu environ 7,6 % de sa couverture forestière entre 2010 et 2023. La végétation du Kwilu étant composée principalement de savanes, de forêts-galeries et de forêts naturelles largement dégradées, les stratégies du PIREDD Kwilu consistent à promouvoir le reboisement dans les zones de savane, à protéger les forêts le long des rivières et à conserver les forêts restantes.

⁷ Site Internet : https://www.jica.go.jp/french/overseas/drc/activities/1556272_18670.html

⁸ Site Internet : <https://cafi.org/project/piredd-kwilu/>



Photo : Animal sauvage capturé par un piège photographique (© JICA)

Résultats préliminaires atteints par le projet fin 2024 :

En collaboration avec les communautés locales, le PIREDD Kwilu a soutenu des activités dans environ 270 villages pour protéger les forêts existantes en mettant en œuvre des pratiques agroforestières. Ces activités incluent des efforts de reboisement tels que la plantation d'acacias, d'arbres fruitiers et d'espèces d'arbres indigènes.

Bénéficiant d'une extension d'un an et huit mois par rapport à la fin prévue pour juin 2024, le projet se trouve maintenant dans sa phase finale avant son achèvement en décembre 2025. En 2024, l'agroforesterie a été mise en œuvre sur 5 627 hectares, soit environ 97 % des 5 800 hectares ciblés. De plus, environ 30 000 hectares sur les 36 622 hectares de forêts ciblés ont été identifiés pour la conservation à travers le projet grâce à des plans d'utilisation des terres simples via une approche participative communautaire. Par ailleurs, la JICA a introduit en 2024 des pièges photographiques pour mener des enquêtes de suivi biologique sur certains sites agroforestiers, confirmant une régénération progressive de la faune et de la flore suite aux plantations.

La communauté a également bénéficié de services écosystémiques procurés par la présence de la forêt en croissance, qui mettent en évidence les bénéfices et la valeur

ajoutée du projet en termes de biodiversité. Ces services incluent 1) des services d'approvisionnement (nourriture, eau, ressources énergétiques), 2) des services de régulation (régulation du climat, entretien du sol après précipitations), 3) des services culturels (loisirs, traditions), 4) des services de soutien (formation des sols, purification de l'eau et de l'air, prévention de maladies infectieuses), et 5) des services de conservation (biodiversité). Malgré les défis rencontrés lors de la mise en œuvre du projet, on observe des progrès continus des activités dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés, d'obtenir des résultats solides et de garantir la durabilité à l'avenir.

Étude de cas n° 4 : L'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (CAFI)

Historique et contexte

Dans le cadre de leur engagement pour le bassin du Congo, un groupe diversifié de donateurs a contribué à l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), la reconnaissant comme un mécanisme de financement clé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, atténuer la pauvreté et accélérer le développement durable dans toute la région du bassin du Congo. En 2024, les contributions des donateurs au Fonds CAFI se sont élevées à plus de 69,5 millions de dollars US, le total des engagements financiers se chiffrant à 115,6 millions de dollars US. Ces ressources ont permis de soutenir des activités dans six pays partenaires : le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la Guinée Équatoriale, le Gabon et la République du Congo. Au cours de l'année, la mise en œuvre des 40 projets actifs (sur les 66 financés depuis 2015) a connu des progrès constants, environ 81 % des décaissements ayant été consacrés au résultat relatif à l'agriculture. La mise en œuvre a été facilitée par un réseau large et diversifié de partenaires, permettant d'afficher des résultats évolutifs et transparents.

En 2024, CAFI a pris des mesures significatives pour opérationnaliser les paiements pour services environnementaux (PSE), instrument central de sa boîte à outils de programmes. Forte de huit années d'expérience pratique et de dialogue continu avec les pays partenaires, CAFI a finalisé un cadre et système de gestion global pour les PSE, conçu pour harmoniser sa mise en œuvre, améliorer sa transparence et amplifier son impact dans l'ensemble de son portefeuille. Les PSE, un mécanisme financier qui incite les utilisateurs de terres à adopter des pratiques d'utilisation durable des terres

préalablement identifiées, ont été testés depuis 2016 dans huit projets financés par CAFI, constituant désormais un élément central des projets financés en 2024.

PIREDD Plateaux : un nouveau projet pour piloter l'approche des paiements pour services environnementaux (PSE) de CAFI en République démocratique du Congo

Approuvé en 2023 et mené dans la province de Mai-Ndombe en République démocratique du Congo (RDC), le projet PIREDD Plateaux se distingue comme projet clé pour piloter l'approche et les outils PSE de CAFI. S'appuyant sur les succès et les leçons tirées des projets précédents financés par la Banque mondiale et CAFI, il se concentre sur le développement économique rural et la protection de l'environnement, en promouvant une agriculture sans déforestation et des moyens de subsistance durables dans quatre territoires (Bolobo, Kwamouth, Mushie et Yumbi) qui abritent un total de 5,2 millions d'hectares de forêt.

Ce projet vise à :

- Protéger 94 976 hectares de forêts et réduire la déforestation de 3 300 hectares par an en instaurant des systèmes agroforestiers, des cultures pérennes sans déforestation et la régénération naturelle ;
- Piloter auprès des populations locales les paiements pour services environnementaux de CAFI basés sur les performances afin de mettre œuvre les pratiques convenues d'utilisation durable des terres ;
- Engendrer un développement économique à partir de la production et de la commercialisation du charbon durable, du manioc et de l'huile de palme, profitant à plus de 20 000 bénéficiaires directs.

Faisant partie du portefeuille du Fonds national REDD+ de la RDC, ce programme est mené par le gouvernement de la province de Mai-Ndombe.

Autres évolutions au sein de CAFI

En 2024, CAFI a enregistré des progrès significatifs se traduisant en des impacts mesurables sur le climat et le développement dans l'ensemble du bassin du Congo. À travers son portefeuille de projets actifs, cette initiative a redoublé d'efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, tout en promouvant des moyens de subsistance durables et la réduction de la

pauvreté dans les communautés rurales. La focalisation sur l'utilisation durable des terres, la conservation des forêts et le renforcement de la gouvernance a contribué à améliorer la résilience des écosystèmes et la biodiversité. Parmi les avancées significatives figure la mise en place de la Facilité d'investissement pour le secteur privé, capitalisée avec 100 millions de dollars US pour attirer des investissements du secteur privé destinés à promouvoir des activités économiques sans déforestation, inclusives et durables dans les pays partenaires. Cette facilité vise à catalyser des mécanismes de financement innovants et à renforcer les partenariats public-privé.

En outre, CAFI a renforcé ses efforts de suivi et de transparence en lançant le CAFI Metrics Hub : un tableau de bord interactif activé spatialement qui intègre des données de projets pour permettre un suivi en temps réel des progrès réalisés en fonction d'indicateurs clés tels que la réduction des émissions, la conservation des forêts et les bénéfices communautaires. Cette plateforme favorise une meilleure responsabilisation et soutient une prise de décision fondée sur des données factuelles tout au long de l'initiative. L'égalité des genres et l'inclusion sociale demeurent également des priorités transversales centrales dans la programmation de CAFI en 2024. Les projets ont de plus en plus intégré des mesures ciblées pour autonomiser les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés. Ces mesures sont complétées par des indicateurs spécifiques et des mécanismes de suivi pour évaluer les résultats en matière d'inclusion et d'équité.